



Monsieur Manuel VALLS

Premier Ministre

Hôtel de Matignon

57, rue de Varenne

75700 Paris

Saint Ouen, le 3 septembre 2015

Objet : Qui pour sauver nos écoles de conduite ?

Monsieur le Premier Ministre,

Par une lettre ouverte datée du 26 mars 2015, nous vous alertions sur la mise en danger de l'enseignement de la conduite au travers des dispositions du projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques.

Aujourd'hui les acteurs en ligne se sentent pousser des ailes. Ainsi la société Ornikar lance une offre test valable dans la ville de Nantes, mais qui, à n'en pas douter, va se déployer rapidement sur toute la France si nous laissons faire.

Ainsi, pour préparer l'examen au permis de conduire en candidat libre, l'élève loue un véhicule double-commande auprès d'un enseignant qui lui dispense bénévolement les leçons de conduite.

La communication d'Ornikar incite clairement les enseignements bénévoles recrutés à en faire une activité à temps plein.

Sur le site de la société, le slogan « enseignez en toute liberté et travaillez que pour vous et rien que pour vous » est mis en exergue, sachant qu'il s'agit d'un travail bénévole. Cette communication est pour le moins surprenante.

L'activité de location de véhicules à double-commande deviendrait la seule activité professionnelle de l'enseignant, l'enseignement de la conduite n'étant plus effectué à titre onéreux.

Dans ces conditions, nous considérons que lesdits enseignants ne devraient plus bénéficier de leur autorisation d'enseigner, celle-ci étant délivrée exclusivement pour l'enseignement à titre onéreux.

Mais en réalité l'offre d'Ornikar repose sur de l'enseignement à titre onéreux, la location étant impossible sans l'enseignement. Dans ces conditions l'offre est faite en violation des règles qui régissent l'enseignement de la conduite.

En tout état de cause, ce modèle et une telle communication sont inacceptables pour notre profession et devrait l'être tout autant pour les Pouvoirs publics.

Dans le contexte économique de notre pays, il est urgent de permettre aux entreprises de développer leurs activités et leurs emplois.

Ce n'est pas en acceptant que des plateformes électroniques transforment, sous couvert du régime d'auto-entrepreneur, des salariés formés par notre profession en salariés déguisés, travaillant en deçà de toute réalité économique et détruisant ainsi le tissu économique de nos entreprises de proximité et, partant nos emplois, que nous parviendrons à restaurer de la croissance dans notre pays.

De surcroît, la sécurité routière est sacrifiée sur l'autel du « permis coûte que coûte moins cher » et des profits de plateformes électroniques.

Comme vous le savez, notre profession représente 13 000 écoles de conduite, entreprises artisanales de proximité, qui emploient plus de 50 000 salariés sur l'ensemble de notre territoire.

Notre profession est certes prête à évoluer et faire évoluer la réglementation de son secteur, mais renier les principes de base de fonctionnement d'une entreprise, en érigeant le bénévolat en modèle, ne peut se solder que par la destruction de richesse et l'appauvrissement de notre société.

C'en est trop. À l'image des artisans taxi, notre profession entend se mobiliser et se défendre face à des structures qui non seulement la dénigrent de manière outrancière, mais la mettent en péril.

Si l'UNIC n'a pas encore appelé les professionnels à descendre dans la rue cela ne tardera pas si nos demandes restent sans réponse.

Aussi, nous en appelons instamment à votre arbitrage pour restaurer une concurrence saine et loyale et assurer le respect des règles qui régissent notre profession.

À cet effet, nous souhaitons vous rencontrer dans les meilleurs délais afin de solutionner ce dossier.

Nous vous remercions vivement de votre mobilisation et vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'assurance de notre haute considération.

Monsieur Philippe COLOMBANI
Président de l'UNIC
Branche Éducation Routière de la FNAA

